Image not found or type unknown

agression à mon domicile

Par **Martine3052**, le **14/02/2019** à **07:25**

Hier matin mon mari rentrant de promenade avec nos chiens, a été surpris par deux personnes de sexe féminin qui se sont introduites en force dans notre immeuble et par la suite dans notre appartement.

Une des deux personne s'était accrochée à la porte avec ses deux mains. Son pied droit empêchant la fermeture de la porte et son pied gauche de l'autre côté de ladite porte.

En fait cette personne était dans l'apparent puisque la porte était ouverte en totalité.

Malgré les tentatives de mon époux pour "décroche"r cette personne de notre porte d'entrée, j'ai décidé de l'aider en attrapant son pied gauche. A ce moment la j'ai reçu un viole t coup de pied dans la jambe.

Après arrivée de la police, je me suis rendue aux urgences ou l'on m'a examiné et fait des radios car j'ai un Spins Bifida et ce genre de coup peut provoquer de lésions dans la colonne et les hanches.

Bien entendu j'ai déposé plainte. Que risque l'auteure de ces violences ainsi que sa complice, sachant qu'elles se sont introduites par la force dans notre petit meuble (3 appartements), puis dans notre appartement, que j'ai 67ans et un cadre médical complexe avec 4 ALD.

Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par **jodelariege**, le **14/02/2019** à **11:08**

bonjour

voici les peines maximum.....

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGI

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés